DOSSIER DE CANDIDATURE

EMPLACEMENT ECURIES DU PERE NOEL

11-12-13 DECEMBRE 2020 ET 18-19-20 DECEMBRE 2020

NOUVEAU : cette année Marché de Noël sur deux week-ends

Ce marché de Noël est organisé au sein des écuries du Haras depuis 13 ans, il est devenu le rendez-vous incontournable de la région en cette période de fêtes. Illuminées et décorées, les écuries revêtent leurs habits de lumière pour l'occasion. Le visiteur pourra se plonger dans la magie de Noël en famille ou entre amis. Au programme, plus d'une centaine d'exposants, des animations, et des démonstrations équestres. Il y en aura pour tous les goûts : tableaux, poterie, décorations, bijoux, jeux en bois, cosmétiques, maroquineries, vêtements, champagne, foie gras… l'occasion de dénicher des cadeaux de noël originaux !

Vous êtes artisan, créateur et vous souhaitez présenter votre / vos produits(s) lors de notre marché de Noël atypique alors n'hésitez plus vous avez jusqu'au dimanche 30 mai 2020 pour nous retourner votre candidature.

Le dossier de candidature comporte :

- ❄ Présentation du Marché de Noël
- ❄ Le règlement de candidature
- ❄ La fiche de candidature

Syndicat Mixte
Haras National de Lamballe

PRESENTATION DU MARCHE DE NOEL

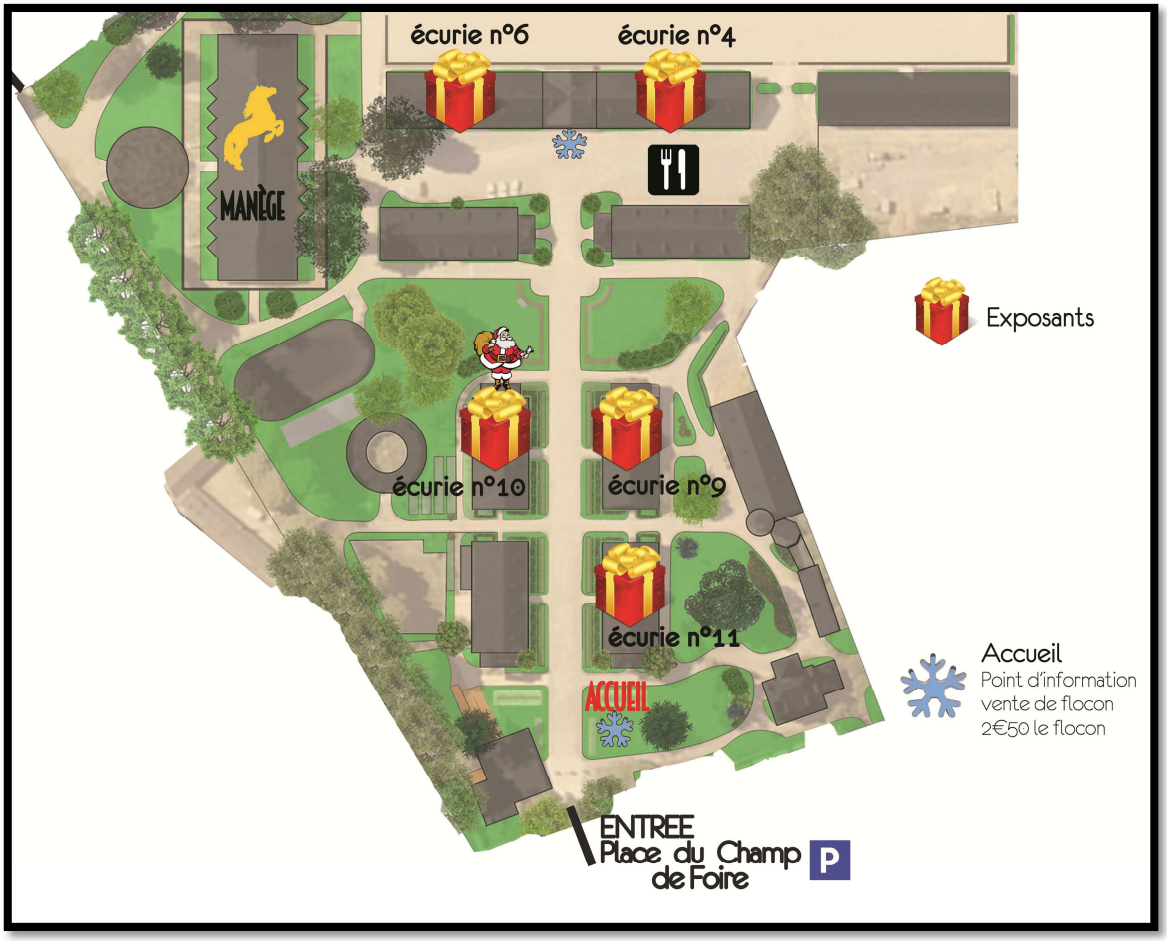

OUVERTURE AU PUBLIC :

Le marché de Noël au haras se tiendra :

❄ Du vendredi 11 décembre au dimanche 13 décembre 2020.

❄ Du vendredi 18 décembre au dimanche 20 décembre 2020.

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :

❄ Vendredi de 14 h à 20 h 30 ❄ Samedi de 10 h à 20 h 30 ❄ Dimanche de 10 h à 19 h

L'accès au marché de Noël est gratuit pour le public. Les années précédentes la fréquentation du marché de Noël sur sa durée s'élevait à environ 20 000 visiteurs sur les 3 jours.

EMPLACEMENTS : Trois types d'emplacements sont disponibles :

Mode stalle (Écurie n° 10) : Les stalles sont des compartiments pour chevaux non fermées. Disposées les unes à côté des autres, les visiteurs tournent autour d'un îlot central de stalles. Restaurée en 2005 en lieu d'exposition, cette écurie à l'avantage d'être chauffée à l'année et de posséder un WC.Très lumineuse, le visiteur à une vue directe sur les produits exposés. 1.50 m de face – 2.50 m de profondeur

Mode Box : Les boxes sont des emplacements fermés. Chaque écurie dispose d'un nombre différent de boxes. Egale ment disposé sous forme d'îlot central. Les visiteurs font le tour et contrairement à la stalle, ils doivent entrer dans u ne échoppe de 9 m²carré² afin de voir les produits. Chaque écurie est implantée différemment à l'intérieur, murs plei ns, barreaux.... Un chauffage soufflant ambiant est installé dans chaque écurie, il est cependant recommandé de bien se courir.

Extérieur **:** Nous vous proposons de monter votre stand au niveau du bout de l'allée centrale du Haras : Dimension en fonction du nombre de réservations.

A noter : ***L'organisation se garde le choix de l'implantation du marché de Noël. Il définit la distribution des stands en fonction des produits exposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés. Une fois votre candidature validée, il est possible de prendre RDV pour visiter les lieux.***

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EMPLACEMENT : L'organisation encourage chaque participant à conforter l'image de ce marché de Noël par l'effort de décor du stand et la mise en valeur sur le thème de Noël. La puissance électrique de chaque stand est limitée à 150 w. Le site est gardé par une équipe de sécurité maitre-chien durant le week-end.

TARIF 2020 : Le comité syndical réunit en assemblée le 25 novembre 2019 porte à :

- ❄ 200 € TTC le tarif de l'emplacement pour un week-end
- ❄ 375 € TTC le tarif de l'emplacement pour les deux week-ends

TOMBOLA: Chaque exposants sélectionné doit fournir à l'organisation un lot d'une valeur minimale de 20 € . En cas de non-participation à la tombola, il sera facturé en plus de l'emplacement la somme de 20 €.

PLAN DE COMMUNICATION : Tracts et affichettes diffusées dans la zone de chalandise : commerces, Offices de Tourisme, Partenariat presse quotidienne régionale et radio régionale, Information de tous les média locaux : presse, supports gratuits dont « Le Cri de l'Ormeau », Bouche à oreille : en 2019 l'édition a attiré plus de 20 000 visiteurs en 3 jours.

ANIMATIONS : Arrivée du Père Noël, Photo Père Noël, Balades en attelage, Intervention Ecole de Musique,

Maquillage, poneys, déambulation dans les allées, démonstrations équestres.

REGLEMENT DE CANDIDATURE

1 – Condition de candidature :

Le marché de Noël est ouvert aux artisans créateurs, producteurs, proposant les produits de fabrication artisanale, artistiques, produits traditionnels, en vente directe uniquement. Les exposants devront pouvoir présenter des documents réglementaires permettant d'exercer leur activité.

2 – Modalité d'obtention et dépôts de dossiers :

Le dossier est établi sur la base d'un document type téléchargeable sur le site www.haras-lamballe.com.
Le dossier pourra être également adressé par mail ou voie postale sur demande à l'adresse mail suivante :
ecuries-du-pere-noel@haraspatrimoine.com

Le dossier de candidature complet sera à retourner au Syndicat Mixte du Haras de Lamballe pour le 30 mai 2020.

La réception du dossier de candidature ne constitue pas une inscription au marché de Noel mais une demande de participation. **Aucun chèque de règlement ne doit donc être envoyé à ce stade de la procédure.**

Une candidature qui serait retournée après la date du 30 mai 2020 ne sera pas étudiée par la commission.

3 – Modalité d'attribution des emplacements sur le marché de Noël :

A partir du 1er juin 2020, tous les dossiers de candidatures seront examinés par une commission de sélection.

Le dossier de candidature doit être retourné complet, tout dossier incomplet ne sera pas examiné. Le dossier de candidature d'exposants n'ayant pas réglé leur participation, de l'édition précédente ne sera pas présentée en commission de sélection. La candidature sera automatique écartée de la sélection.

Dès que les candidatures auront été examinées, elles feront l'objet d'un courrier de réponse pour le **15 juillet 2020**
Pour les d'inscriptions sélectionnées le courrier stipulera les modalités à suivre pour la confirmation de participation.
Pour les dossiers non sélectionnés : ils seront d'office inscrits sur une liste d'attente.

Le rejet d'une candidature ne donne lieu au versement d'aucune indemnité.

4 - Critères de sélections :

Les exposants sont sélectionnés sur les critères suivants : fabrication artisanale, artistiques, produits traditionnels, vente directe uniquement. Pour les produits : la qualité, variété et originalité des produits proposés, leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire reconnu étant précisé que le Syndicat Mixte du Haras privilégie des produits artisanaux mettant en valeur le territoire et susceptible de donner lieu à des démonstrations lors du marché de Noël.

La présentation soignée, festive de qualité et en cohérence avec l'esprit de Noël selon les éléments descriptifs fournis dans le dossier de candidature.

Le comité de sélection étudie chaque candidature, en choisissant une gamme variée de produits afin de limiter les similitudes. Afin d'offrir chaque année une diversité dans les produits exposés, l'organisation se laisse le droit d'effectuer une rotation entre les exposants. La participation antérieure au marché de Noël ne donne aucune

garantie d'une participation à une édition ultérieure. L'emplacement est modifiable d'année en année. La participation antérieure ne génère aucun droit à un emplacement déterminé.

5 – Inscription :

L'inscription des exposants sera validée lorsque la fiche de participation aura été réceptionnée par le Syndicat Mixte du Haras au plus tard le 15 juillet 2020, avec le chèque d'arrhes pour la réservation de l'emplacement.

Ce dernier ne sera pas remboursé si l'annulation de la part de l'exposant intervient après le 15 juillet 2020.

A défaut de réception de la fiche et du chèque d'arrhes avant le 15 juillet 2020, la candidature sera déclarée sans suite.

6 – Condition de paiement de l'emplacement :

Le paiement de l'emplacement s'effectuera en deux fois :

- 50 % du montant au moment du retour de la fiche d'inscription
- 50 % à régler avant le 30 novembre 2020.

Participation à la tombola : Un lot d'une valeur minimale de 20 € devra être donné à l'organisation avec signature du registre de participation lors de l'évènement.

7 – Participation

Les candidats retenus devront mettre en place, sur un espace qui leur sera approprié temporairement leur propre activité et en assurer le fonctionnement. Les candidats retenus feront seuls leurs affaires de l'obtention des autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité qu'ils envisagent de réaliser et le cas échéant, du respect des règles applicables en matière de débit de boissons et/ou en lien avec leur propre activité, en tenant compte des règles d'hygiènes et de sécurité.

8 - Article relatif à la protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies par le Syndicat Mixte du Haras de Lamballe dans le cadre de la gestion des candidatures à l'évènement « Marché de Noël au Haras », font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel ayant pour objet :

- L'examen des candidatures
- La sélection des candidatures
- L'inscription sur liste d'attente des candidats non sélectionnés

Les traitements sont nécessaires à l'exécution du contrat et la mise en œuvre de mesures précontractuelles entre le Syndicat Mixte du Haras de Lamballe et les candidats à l'évènement.

- Destinataires des données

Sont destinataires :

- Des dossiers de candidature : le syndicat mixte du haras de Lamballe et plus particulièrement les personnes chargées de la réception des candidatures, les membres de la commission de sélection.
- De la liste d'attente : le syndicat mixte du haras de Lamballe et plus particulièrement les personnes chargées de la réception des candidatures, les membres de la commission de sélection.

- Durées de conservation des données : 10 ans

- Droits des personnes concernées

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de M. le Président du Syndicat Mixte du Haras de Lamballe par courrier postal à cette adresse : Place du Champ de foire, 22400 LAMBALLE, ou par mail à cette adresse : au choix : syndicat.mixte@haraspatrimoine.com. Le délégué à la protection des données du Syndicat mixte du haras de Lamballe est le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Côtes d'Armor. Il est joignable à cette adresse cil@cdg22.fr ou CDG22, Eleusis 2 – 1, rue Pierre et Marie Curie, BP 417, 22194 Plérin cedex

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.

Un formulaire en ligne est disponible à ce lien : https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte.

FICHE DE CANDIDATURE ECURIES DU PERE NOEL 2020

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Dénomination : ……

Nom du représentant : ……

Adresse : ……

Code Postal : ……Ville : ……

Téléphone : ……

Potable : ……

Email : ……

Site internet : ……

❄ *Copie pièce identité à joindre à ce dossier*

N° de SIREN : ……

N° RCS / RM : ……

N° du contrat d'assurance responsabilité civile : ……

Nom de l'assureur : ……

❄ *Copie attestation d'assurance à joindre à ce dossier*

RENSEIGENEMENTS COMMERCIAUX :

Description des produits vendus :
……
……
……
……

❄ *Pour l'examen des candidatures, les dossiers doivent comporter des photos des produits vendus*

Fourchette de prix des produits : ……

Participation antérieure : ❒ Oui / ❒ Non - Nbre de participation : …… Dernière année de participation : ……
Renouvellement des objets ou produits : ❒ Oui / ❒ Non

Souhait de participation :

❒ Week-end du 11-12-13 décembre 2020
❒ Week-end du 18-19-20 décembre 2020
❒ Les deux week-ends

Type d'emplacement à privilégier pour implantation :

❒ Boxes - ❒ Stalles - ❒ Extérieur

Rappel : ***L'organisation se garde le choix de l'implantation du marché de Noël. Il définit la distribution des stands en fonction des produits exposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés. Une fois votre candidature validée, il est possible de prendre RDV pour visiter les lieux.***

ATTESTATION SUR l'HONNEUR :

Je soussigné ……..représentant légal de la structure citée ci-dessus, certifie avoir pris connaissance du règlement détaillé joint à ce dossier et déclare y souscrire.
Je certifie également que les renseignements fournis dans la fiche de renseignements administratifs et dans la liste des produits mis à la vente sont exacts.

Fait le : …… A : ……

Nom et signature (précédée de la mention « lu et approuvé, pour accord »)

RETOUR DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Ce dossier dûment complété est à retourner pour le 30 mai 2020 au plus tard,

Pièces à fournir : Aucune candidature ne sera prise en compte sans la totalité des documents demandés :

❒ Copie pièce identité recto – verso
❒ Copie attestation d'assurance responsabilité civile
❒ Visuels des produits vendus

Par voir postale à l'adresse suivante :
Syndicat Mixte du haras national de Lamballe - Ecuries du Père Noël - Place du champ de Foire - 22400 LAMBALLE
Par mail : ecuries-du-pere-noel@haraspatrimoine.com
Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre par téléphone : 02 96 50 06 98